



## ORAGES

### **Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date :** 12 septembre 2023

**Heure :** 12h15

**N° :** 1

### **Description de l'évènement :**

Début événement le **mardi 12 septembre 2023 à 15h**

Fin événement prévue le **mercredi 13 septembre 2023 à 6h au moins**

### **Qualification de l'évènement**

Situation météorologique à surveiller pour un risque de fortes pluies orageuses.

Les orages de la nuit passée ont donné de forts cumuls de pluie sur le Béarn avec des valeurs très localement de plus de 80 mm dans le secteur d'Oloron-Sainte-Marie.

De nouvelles pluies d'orages sont attendues pour la seconde partie d'après-midi et la nuit prochaine sur le Béarn (en atténuation cependant à partir de la seconde partie de nuit), apportant des cumuls généralement de 40 à 50 mm, mais pouvant très localement atteindre 70mm.

Le risque de grêle et de rafales de vent paraît faible.

**Conséquences possibles :** Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Conseils de comportement :** Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC